



**COLLEGE INTERARMEES
DE DEFENSE**

L'ISLAM EN FRANCE

Mémoire de géopolitique

DU

LCL Emad Eldin AL SHARE

Dans le cadre du séminaire « Géopolitique de l'islam »

Directeur: Professeur TAHAN Bassam

Mars 2007

FICHE DOCUMENTAIRE

1. La géopolitique de l'islam. « L'Islam en France ».
2. 2007_mémoire _géopolitique France AL SHARE
3. Armée de terre, AL SHARE Emad Eldin, Jordanie
4.2007
5. Division A- groupe A3
6. Mémoire de géopolitique
7. Il y a 13 siècles, les conquérants musulmans sont arrivés en France pour assurer la diffusion de la religion musulmane. Ils vont laisser leur empreinte sur cette terre qu'ils méconnaissaient. Héritiers de deux civilisations différentes, les deux peuples, croyant en deux religions ayant la même source divine, feront pourtant des échanges commerciaux fructueux.

L'immigration des musulmans en France s'est faite progressivement au fil de l'histoire et pour des raisons diverses et variées : économique, politique et sociale.... A ce jour, les musulmans constituent une communauté d'environ six millions en France, représentant ainsi une frange non négligeable de la population.

Les musulmans seraient-ils capables de s'intégrer en France ? La France, à son tour, pourra-t-elle intégrer cette communauté musulmane pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations envers le pays d'accueil à l'instar des autres communautés ou rejettera-elle cette nouvelle composante ? Et en fin ont-ils la liberté pour pratiquer leur religion qui set leur référence spirituelle dans une société laïque ?

8. Nationalisme, Europe, France.

L'Islam en France dans le cadre de La géopolitique de l'islam

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : L'HISTOIRE DE L'ISLAM

Aperçu historique-L'islam en Europe- L'histoire de l'islam en France-Les premières conquêtes- L'immigration en France- Les convertis français

CHAPITRE 2 : L'ISLAM ET LA SOCIETE

L'islam et la société-L'image de l'islam-L'intégration-L'islam et la société-La participation politique- Les Associations

CHAPITRE 3 : LES CULTES MUSULMANES

**L'Education islamique- Les Mosquées en France- Les Imams
L'Aumônerie**

INTRODUCTION

Le 7^{ème} siècle après Jésus-Christ, dans la péninsule arabique, les arabes, vivant sous une organisation tribale, adoraient des idoles fabriquées à partir notamment de pierre et de bois. La violence, le pillage et la vengeance étaient monnaie courante dans leur vie sociétale. Ils enterraient vivant les bébés filles de peur qu'elles entachent leur honneur. La société était dénuée de solidarité entre ses membres, le plus fort impose sa loi sur le plus faible, la justice étant absente sinon partielle et, en tout état de cause, le chef de la tribu avait l'ascendant sur tout le monde. En dépit de ses mauvaises traditions, ce peuple s'est caractérisé par son courage, son hospitalité et son abnégation.

En l'an 571, dans ce milieu difficile et mal structuré, est né le Prophète Mohammad que la paix soit sur lui (PSL). Orphelin, il a été pris en charge par son grand-père puis son oncle. Il était pauvre, analphabète. Durant toute sa jeunesse, il n'a jamais adoré une idole, ni bu de l'alcool, ni s'en pris à quelqu'un ni profère des insultes à l'égard d'autrui. En général, son comportement exemplaire était aux antipodes de celui normalement connu dans la péninsule arabique. Connu par son intégrité, son intelligence, l'amour de son prochain, il était aimé par tout le monde.

L'islam que le prophète avait reçu pour mission de diffuser est venu pour organiser les relations entre l'homme et Dieu, et les relations entre l'homme et l'homme, il a aussi abordé la vie économique, politique et la vie sociale...etc.

Aussi bien du temps du prophète que les khalifes qui lui ont successivement succédés, l'islam s'est propagé dans toutes les directions à partir de la péninsule arabique. Ainsi, le coran a été entendu aussi bien en Inde qu'au Maghreb en passant par l'Europe. En 711, à partir du détroit de Gibraltar la conquête musulmane de la péninsule ibérique a débuté. Cinq ans après, elle a été dirigée vers la France.

En tant que musulman venant de l'orient à savoir la Jordanie, et après avoir séjourné en France, j'ai été surpris par des idées reçues véhiculées à propos de l'islam et des musulmans.

Pour bien cerner la place de l'islam en France, nous aborderons d'abord succinctement les origines de l'islam, comment s'est faite sa diffusion dans le monde, en Europe et en France. Nous examinerons ensuite, la position occupée par l'islam en

France dans les domaines politique, social et économique. Nous verrons enfin le culte musulman et la liberté de pratique.

CHAPITRE 1 : L'HISTOIRE DE L'ISLAM

1.1 Aperçu historique

A l'âge de 40 ans, le Prophète Mohammad (PSL) reçoit, dans une série d'extases et de visions mystiques, la parole de Dieu transmise par l'ange Gabriel (« Récite, au nom de ton Seigneur qui créa »). Il commence sa prédication en allant à l'islam d'abord ses proches puis le gens de la Mecque. Dès lors, il a été combattu et torturé comme l'a été fait les prophètes Moussa et Yssa (PSL). Ses fidèles ont eux aussi été torturés comme le flûtent les fidèles de Moussa et Yssa (PSL). Il a été inculpé par les infidèles de mensonge, de sorcellerie et de folie, comme a été accusé en son honneur Sainte Marie la vierge que Dieu a préférée sur toutes les femmes du monde.

Les persécutions de ses compatriotes, païens et polythéistes pour la plupart, les contraignent, en 622, à fuir la Mecque vers Médine. A cette date a commencé le début du calendrier musulman.

A Médine, la vie de Mohammad (PSL) est celle d'un chef à la fois politique et religieux, jouissant d'un très grand ascendant sur ses disciples. Sa vie n'est cependant marquée ni par le martyre ni par l'ascèse, ce qui est exceptionnel pour le fondateur d'une grande religion. Négociateur et temporisateur habile, il assoit sa doctrine sur des fondements solides inspirés par une grande simplicité de vie, le dédain du luxe et des honneurs ; cela lui vaut une grande vénération de la part de ses contemporains.

Après quelques années de l'hégire, il rentre triomphalement dans sa ville natale de la Mecque qu'elle convertit. Le nombre de croyants augmente quand il meurt en 632. En effet, le nombre de musulmans dans le monde a atteint plus d'un milliard, répartis dans tous les continents

Lamartine a écrit dans son histoire de la Turquie¹ : « Si la grandeur du dessein, la petitesse des moyens et l'immensité des résultats sont trois mesures du génie de l'homme, qui osera comparer humainement un grand homme de l'histoire moderne à Mohammad ? [...] Philosophe, orateur, apôtre, législateur, guerrier, conquérant d'idées, restaurateur des dogmes rationnels d'un culte sans images, fondateur de vingt empires

¹ : LAMARTINE (de) Alphonse, *Histoire de la Turquie*, Paris, Librairie du Constitutionnel, 1854-1855.

terrestres et d'un empire spirituel, voilà Mohammad. A toutes les échelles où l'on mesure la grandeur humaine, quel homme fut plus grand ? » .

1.1.1 Les Musulmans dans le monde

Après la mort du prophète, les musulmans ont eu une seule volonté, celle de faire connaître l'islam aux autres peuples. Ils ont commencé par les voisins. Ensuite, les Khalifes ont envoyé des messagers aux pays aussi bien proches que lointains pour leur annoncer l'islam et les inviter à s'y convertir ;

On compte à peu près 25% de musulmans vivant dans le sous-continent indien, plus de 15% en Afrique sub-saharienne, 17% en Asie du Sud-est, 17% dans le monde arabe, presque 10% dans l'ex-Union Soviétique et en Chine. La Turquie, l'Iran et l'Afghanistan hébergent environ 10% de musulmans non-arabes du Proche-Orient. Mais il existe aussi des minorités musulmanes sur d'autres continents, par exemple, en Amérique Latine et en Australie, dans les républiques nées de la dissolution de l'Ex-Union Soviétique, aux Etats-Unis (6 millions). L'Europe en compte plus de 20 millions.²

Pour se diffuser, l'islam a mis en pratique des moyens de propagations tenant compte du type de populations visées. Cette religion et la politique de diffusion de ses plus hauts représentants et dignitaires ont su au cours du temps cibler les arguments de conversion selon les catégories sociales, professionnelles et intellectuelles (pour n'en citer que quelques unes) des futurs adeptes. C'est pourquoi, il faut s'attendre avec la mondialisation et l'ère de l'information à l'apparition de nouveaux modes de propagations de l'islam.

1.1.2 L'Islam en Europe

L'Europe et l'Islam ont entretenu pendant des siècles des relations faites d'échanges et de conflits, qui ont contribué à façonner chez les européens une identité européenne et une image de l'Islam et ont légué une présence et une histoire musulmanes sur le continent européen.

² : FERRANDO, Fabrice, l'islam : une diffusion Russie grâce à des modes des propagations ciblés, mémoire de géopolitique, Cid, 10^{ème} promotion, 2003.

Le nombre des populations musulmanes en Europe est estimé en 1996 à : En Grande-Bretagne 1 750 000, en Espagne 200 000, en Italie 400 000, en Belgique 300 000, en Allemagne 2 500 000, aux Pays-Bas 500 000³.

Dans ce chapitre, nous allons tenter de mettre en lumière comment l'islam est arrivé en Europe et à quelle époque, à travers l'étude des deux vagues de la conquête musulmane en Europe en débutant par :

1.1.2.1 L'Espagne.

Les musulmans ont conquis et se sont installés au nord de l'Afrique en 638. Ensuite ils ont envahi l'Europe en commençant par l'Espagne en 711, via djebel Tarek(Gibraltar) entre le Maroc et l'Espagne.

L'histoire politique et sociale des relations islamo-européennes est une histoire d'actions et de réactions entre les deux civilisations qui a connu deux périodes, l'une marquée par la puissance musulmane et l'autre, par celle de l'Europe ; sans toutefois que cela n'empêche pas l'établissement de contacts profitables et d'échanges commerciaux entre les deux mondes.

Fernand Braudel⁴ définit une civilisation par un espace, une société, une économie, des mentalités collectives et une continuité historique. L'Islam a sur ces différents points exercé une influence sur la civilisation européenne. Leurs relations ont été marquées par un antagonisme fort, à la fois religieux, politique, économique, social et culturel, qui a participé à la formation de l'Europe. Cet antagonisme s'est caractérisé par un déséquilibre des relations islamo-européennes qui, par un mouvement de balancier, fut d'abord favorable à l'Islam, puis à l'Europe. Il n'a toutefois pas fait obstacle aux échanges, ni au dialogue entre ces deux civilisations.

³ : Gilles Couvreur, *musulmans de France*, Paris, 1998, p 34.

⁴ : BRAUDEL Fernand, *Grammaire des civilisations*, Paris, Arthaud, 1987, réédition Flammarion (Champs), 1993, p. 40 et 56.

1.1.2.2 Les Ottoman

La présence musulmane en Europe est aussi la conséquence de la domination ottomane dans les Balkans qui est à l'origine de l'islam d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Kosovo, de Macédoine ou de Bulgarie.

En 1299, un chef de guerre Turc musulman, "Osman", attaque les implantations de Byzance en Anatolie occidentale. Le début de la présence ottoman en Europe a été marqué à Gallipoli en 1354, sur la rive européenne du détroit des Dardanelles.

L'empire Ottoman poursuivit son expansion. Edirne, en Thrace, tomba en 1361. Mourad I, qui succéda à Orhan en 1362 et régna jusqu'en 1389, conduisit l'invasion des Balkans. Edirne devint la capitale occidentale des Ottomans.

Dans les Balkans, ils défirent les Bulgares. En juin 1389 à la bataille du champ des merles (*Kosovo Polje*), Mourad I défait les Serbes avant d'être tué à son tour. En 1439, Mourad II annexera la Serbie et en 1440, il fera le siège de Belgrade, alors tenue par les Hongrois. En 1453, Mohammad II, fils et successeur de Mourad II, conquiert Constantinople en un jour, après un siège de plusieurs mois. Constantinople deviendra la capitale de l'empire.

Mohammad II, à sa mort en 1481, contrôlait la quasi-totalité des Balkans, comprenant la Grèce, l'Albanie, la Serbie, la Bosnie (conquise en 1463) la Crimée (en 1475) et l'Herzégovine (en 1482). Son fils Soliman I^{er} dit « le magnifique », se tourne à nouveau vers l'ouest de l'empire. Il prend Belgrade aux Hongrois en 1521, chasse les chevaliers de Saint-Jean de Rhodes en 1522, ce qui marque le début de la domination ottomane sur la méditerranée orientale. Il défait les Hongrois à Mohács en 1526, attaque l'Autriche et campe sous les murs de Vienne en 1529. A sa mort en 1566, alors qu'il combattait en Hongrie, l'empire ottoman était le plus fort État musulman de l'histoire.

1.2 L'histoire de l'islam en France

La France et l'occident en général, ignorait à peu près tout des Arabes avant leur brusque apparition en Espagne, au début du VIII^e siècle. De l'introduction des musulmans en France à la tendance de conversion à l'islam en passant par

l'immigration des musulmans dans la France, nous allons mettre en lumière l'histoire de cette religion dans ce pays d'Europe.

1.2.1 Les Premières Conquêtes

Cinq ans après leur conquête de l'Espagne, les musulmans se sont dirigés vers la France, la Gaule à l'époque, en empruntant les chaînes des Alpes. En 716, ils prennent Narbonne⁵

En 721, le duc d'Aquitaine (Eudes) arrête les musulmans près de Toulouse. Entre 725 à 731, Carcassonne, Nîmes puis Lyon sont tombés aux mains des musulmans. La conquête s'arrête en Bourgogne. En 732, le 25 septembre, alors qu'ils se dirigeaient vers le sanctuaire de Saint-Martin, les musulmans d'Abd AR-Rahman sont arrêtés sur la route de Poitiers à Tours par les Francs conduits par Charles Martel, maire du palais d'Austrasie.

En 838, à l'époque des Abbassides, les musulmans réattaquent les deux grandes villes Marseille et Nice.

Nous remarquerons que la conquête arabe en France au VIII^e siècle est relativement brève, mais qui a néanmoins laissé des traces : par exemple, dans l'architecture de certains monuments on retrouve des empreintes orientales, comme à Saint Etienne qui possède une grande mosquée datée du XII^e siècle. En outre, des centaines de mots arabes sont entrés dans la langue française : amiral, algèbre, alchimie, alcool, chiffre, riz, safran, soufre, magasin..., ainsi que les chiffres arabes.

1.2.2 L'immigration en France

La présence musulmane en France, majoritairement, est l'héritage de la décolonisation française après la deuxième guerre mondiale avec l'arrivée des immigrés.

Après avoir cherché à connaître le nombre exacte de musulmans en France, sachant que le gouvernement n'a jamais déclaré un pourcentage précis et sachant également que l'Etat français ne reconnaît pas légalement les origines ethniques et religieuses. Cependant, on peut dire et selon plusieurs statistiques, qui sont dans la

⁵ www.portail-religion.com/FR/dossier/islam/histoire/conquêtes/index.php.

plupart de temps contradictoire, qu'il y a environ 6 millions de musulmans dont environ 2,5 million d'entre eux sont naturalisés français (pour la plupart des algériens) qu'ils viennent de 53 pays différents parlant 21 langues et composés de 10% de la population de France⁶.

Selon d'autres sources (INSEE et INED)⁷, livrant des statistiques plus anciennes mais plus détaillées datant de 1998, "voir ce tableau" :

Musulmans de France	Nombres
Musulmans d'origines magrébines	2 290 000
Dont	
Algériens	1 550 000
Marocains	1 000 000
Tunisiens	350 000
Musulmans arabes du Moyen-Orient	100 000
Musulmans non-arabes du Moyen-Orient (dont Turcs)	315 000
Musulmans Africains (subsahariens)	250 000
Convertis Français	40 000
Demandeurs d'asile et de Clandestins	350 000
Asiatiques	100 000
Total	4 155 000

1.2.2.1 Les Praticants et non-praticants :

Certaines statistiques avancent que parmi les 6 millions de musulmans en France, les non praticants ont une part non négligeable

Des sondages et des études menés au début des années 1990 montrent des grandes disparités dans les pratiques religieuses des musulmans en France. Entre 29 et 65% d'entre eux pratiqueraient quotidiennement la religion (source : ministère de l'intérieure). La fréquentation des mosquées le vendredi, elle aussi oscille entre 11 et 34%, en fonction de la sensibilité religieuse. L'observation du jeun au mois de Ramadan est respecté de manière régulière par 70% à 84% des musulmans. Plus de

⁶ : www.alriyadh.com/2006/04/05/article149248.html

⁷ : Islam et Musulmans de en France, Abderrahim Lamchichi, l'Harmattan, 1999, P 60.

70% des musulmans de France ne mangent pas du porc. Néanmoins, plusieurs observateurs notent que la fréquentation des mosquées et le jeûne du Ramadan sont des pratiques en hausse⁸.

Selon le Docteur Houssine, après la bataille de Poitiers, il est resté des prisonniers de confessions musulmanes qui ont été transférés au nord de la France. Une recherche en biologie a confirmé la présence musulmane sur le territoire de la France et qu'il reste encore des traces arabes dans cette population. On peut les considérer comme les premiers immigrants de confession musulmane sur le territoire français⁹.

La deuxième vague d'immigration était après la chute de l'Andalousie en 1492 où presque 500 000 musulmans ont fui vers les pays de Maghreb, et presque 150 mille ont pris le chemin vers le sud de la France. Parmi ces 150 mille 30 mille sont repartis en Italie et au Maghreb, le reste est resté en France.

La troisième vague d'immigration a commencé entre 1900-1905, les premiers travailleurs étrangers étant d'origine algérienne d'abord et ensuite d'origine marocaine. Leur nombre a atteint 30 mille travailleurs au début de la Première Guerre mondiale. Ce nombre est doublé pendant la guerre, entre 1914-1918, pour deux raisons : d'abord ; les Français sont partis à la guerre d'où le grand besoin de travailleurs dans les usines ; leur nombre dans les usines d'armes a presque atteint 132 mille travailleurs. A cela ajoutons les 175 militaires, majoritairement algériens, combattant aux côtés des militaires français. La deuxième raison est le grand manque et le besoin de militaire pour remplacer les soldats français qui sont morts pendant la guerre.

Dès lors, on commence à aborder la question de la présence musulmane en France. Pendant la guerre, on a encouragé les musulmans à participer à la guerre, en construisant notamment des salles de prières aux garnisons, aux hôpitaux, et au front de bataille.

Après la seconde guerre mondiale et après « la décolonisation », une vague d'immigrés est arrivée en France pour travailler, en cherchant des conditions de travail plus favorables.

⁸ : Islam en France, Islam de France, Sébastien Draille et Hélène Farde, 2003, p.47.

⁹ : ABD AL QADER Hussein, La France et les religions divines, Beyrouth, Dar Bilal, 1998, p.161.

Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, environ 80 à 100 milles algériens ont quitté l'Algérie pour venir vivre et s'installer en France. En 1974, et à la suite de la décision de gouvernement concernant la fermeture « provisoire » des frontières ; les immigrés, en profitant de l'ordre de « regroupement familial, demande que leurs familles les rejoignent dans le cadre du regroupement familial. Leur nombre a ainsi fortement augmenté. À partir de ces moments ont commencé à parler de l'identité culturelle et de l'intégration¹⁰.

L'homme d'Etat Valéry Giscard d'Estaing a employé le terme « invasion » en montrant le nombre croissant de musulmans en France après la décolonisation française.

En fait, les relations qui ont pu s'établir entre les métropoles européennes et leurs empires coloniaux, expliquent qu'après les indépendances, l'Europe, dont la France, soit devenue un continent d'immigration privilégié pour ses anciens protectorats et colonies, parmi lesquels de nombreux Etats musulmans .

Certaines pensent que cette immigration a créé en France des problèmes nouveaux regroupés sous le vocable d'intégration, ainsi qu'une nouvelle image du musulman, celle de « l'immigré ». « L'immigration maghrébine est devenue un problème majeur pour la société française, de même que l'immigration indienne et pakistanaise en est un pour la société anglaise, et l'immigration turque pour la société allemande »¹¹.

Certains commentateurs sont allés jusqu'à qualifier la situation actuelle de troisième invasion musulmane en Europe, menée avec plus de succès que les deux premières. Selon cette vision des choses, le capital et la force de travail auraient là où les armées maures, puis turques auraient échoué.

Ainsi « le continent européen est l'objet d'un nouvel « assaut » musulman, aux dimensions paradoxales. Les musulmans qui viennent vivre en Europe, légalement ou non, le plus souvent pour y trouver du travail et faire vivre leur famille, ont souvent une culture religieuse des plus élémentaires, laquelle est pourtant l'unique pivot de leur conscience identitaire. En outre, c'est la première fois qu'un nombre appréciable de

¹⁰ : ABD AL QADER Hussein, La France et les religions divines, Beyrouth, Dar Bilal, 1998, p164.

¹¹ : FERRAN Pierre, L'Europe et l'islam, mémoire de géopolitique, Cid, 10^{ème} promotion, mars 2003.

musulmans vivent en dehors de dar al-Islam, c'est-à-dire dans des pays qui ignorent la loi coranique. Au mal être permanent de leur condition minoritaire s'ajoutent les tensions causées par la propagande et dans une certaine mesure, par les actes terroristes de groupes habituellement définis comme « fondamentalistes », ainsi que le problème objectif de la croissance de ces communautés musulmanes, lesquelles ont désormais obtenu, dans plusieurs pays, certaines formes de reconnaissance »¹².

1.2.3 Les Convertis à l'Islam

Le Coran rappelle à ses lecteurs que : Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. . (Coran, sourate60 verset 8)

En France, et selon plusieurs estimations, on compte environ 100 000 convertis à l'islam. Selon d'autres estimations, chaque année de 30 000 à 70 000 français se convertissent à l'Islam.

Plusieurs chercheurs se sont intéressés à cette tendance : Stefano Allievi, Sarah Daynes, Mercedes Garcia-Arenal, du milieu des années 1980 jusqu'à aujourd'hui.

Selon ces études¹³ les conversions se divisent en deux types :

- La conversion rationnelle concerne les individus issus d'une autre tradition religieuse ; les ouvrages ne pensent pas le cas d'anciens agnostiques ou athées. Elle est une conversion individuelle qui naît d'une recherche explicite d'un système de signification et de sens, elle a une origine intellectuelle et répond à une soif de spiritualité. D'après différents récits, les convertis viennent à l'Islam par la lecture du Coran.
- La conversion relationnelle est issue d'un ensemble de liens sociaux qui produisent ou même forcent processus décisionnel de la pratique musulmane et ce type se perçoit sous deux formes : le premier est le réislamisation .Pour Stefano Allievi, le reconverti est un musulman d'origine, non-pratiquant qui est redevenu musulman à l'âge adulte.et pour

¹² : CARDINI Franco, *op. Cit.* p. 304.

¹³ : http://wikipedia.org/wiki/Islam_en_France.

Jocelyne Cesari le reconverti est un musulman de la nouvelle génération qui entre dans processus de réislamisation. La deuxième forme est la conversion par mariage concerne les hommes qui veulent se marier avec une femme musulmane.

Ces études montrent qu'ils seront importants dans la configuration de l'islam : d'une part, ils sont des intermédiaires sociaux fondamentaux produisant une culture islamique européenne. D'autre part, ils vont exprimer ses actes en termes de choix.

A leur changement de religion, les nouveaux convertis n'éprouvaient et n'éprouveront aucun remord. De plus ils deviennent un ambassadeur de la nouvelle foi.

Une des conditions nécessaire pour tenter de convertir une personne, est de la plonger dans un contexte intellectuel, théologique et environnemental favorable. Durant des siècles, L'islam a par le comportement de ses dirigeants, et ses religieux plongé les populations non musulmanes dans un environnement de confiance.

Pour ce faire, l'islam s'est toujours présenté comme le défenseur des autres religions monothéistes.

C'est une fonction de la loi islamique que de protéger les statuts privilégiés des minorités. Durant des siècles, sur tous les territoires contrôlés par les musulmans, des salles de cultes non-islamiques existèrent.

L'Histoire nous donne de nombreux exemples de cette tolérance envers les autres religions.

Quand le calife Omar entra à Jérusalem en l'an 634 après J.C, l'islam accorda la liberté de culte et d'adoration à toutes les communautés religieuses dans la ville.

Cette tolérance est prolongée par le droit dans la loi islamique qui permet aux minorités non-musulmanes de posséder leurs propres tribunaux.

Pour qu'elle raison on se convertit ? Parmi les arguments de la conversion, on not les valeurs familiales. En effet, la famille est considérée la fondation de la société islamique. La paix et la sécurité offertes par une famille stable constituent pour les musulmans une grande richesse. Les enfants y sont conservés précieusement, et quittent rarement la maison parentale avant le mariage, La perte de cette valeur, pourtant fondamentale dans les sociétés modernes, présentée sous cet aspect, constituerait un argument de conversion. La cible potentielle, ne pourrait être classée dans une catégorie

socio-professionnelle tant les lacunes relatives à la famille sont grandes.

Les sociétés occidentales vont voir le nombre de personnes âgées augmenté de façon exponentielle. Tout comme la notion de famille, le concept de respect et d'égard envers les "vieux" a disparu des us et coutumes de l'homme moderne occidental. Au contraire, cette valeur fondamentale a été conservée dans les sociétés islamiques, l'islam donnant ou redonnant sa véritable place aux personnes âgées.

Dans le monde islamique, il n'y a pratiquement pas de maison de retraite. Pour un musulman, l'effort de prendre soin de ses parents dans les plus difficiles moments de leurs vies est considéré comme un honneur, une bénédiction, et une opportunité de grande croissance spirituelle.

"Allah (Dieu) demande non seulement de prier pour ses parents, mais d'agir avec eux avec compassion infinie, en se rappelant que quand nous étions des enfants sans secours, ils nous préféraient à eux-mêmes."

Dans le Coran, il est écrit :

" Et ton Seigneur a décrété:

N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi; alors ne leur dis point: «Fi!» et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. Et par miséricorde; abaisse pour eux l'aile de l'humilité;" et dit : "Ô mon Seigneur, fais-leur; à tous deux ; miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit. (Sourate 17 verset 23)"

Ainsi, quand ils atteignent un âge avancé, les parents musulmans sont traités avec miséricorde, et bonté. C'est là un argument de choix pour une conversion.

Pour les musulmans, la simplicité, le pragmatisme sont encore une fois de rigueur. En effet, pour devenir musulman, pas besoin d'une grande cérémonie, ni besoin de clergé. Pour devenir musulman il suffit de prononcer "Il n'y a d'autre divinité que Dieu, et Muhammad est le Messager de Dieu".

Par cette déclaration, le croyant ou la croyante déclare sa foi en tous les messagers de Dieu y compris bien entendu Jésus-Christ (PSL) et Moïse (PSL), et aux Ecritures qu'ils ont apportées. Une des raisons de l'expansion rapide et pacifique de l'islam, se trouve dans la simplicité de sa doctrine et de son culte.

CHAPITRE 2 : L'ISLAM ET LA SOCIETE

2.1 L'Islam et la société française

L'Islam est numériquement la deuxième religion de France mais sociologiquement elle est portée par un groupe dominé, défavorisé, réduit au silence politique et en pleine évolution. D's comprennent enfin qu'elle est porteuse de grands changement politiques et culturels¹⁴.

Selon Saadi Bzayane, contrairement au christianisme et au judaïsme, l'islam n'est pas reconnu comme religion officielle en France, en dépit qu'il constitue la deuxième confession en France.

Le général Georges Lavernhe a dit que l'Islam « vient nous porter sur notre sol un triple défi¹⁵ :

- Il nous provoque à reprendre en compte une dimension de l'homme que le matérialisme ambiant a laissé tomber en déshérence : la dimension spirituelle.
- Il nous provoque également à ouvrir nos esprits à la compréhension du monde, des civilisations non-occidentales tout spécialement.
- Il nous provoque à réassumer et à vivre collectivement notre épaisseur historique.

Aussi, verrons-nous dans ce chapitre, comment l'islam est vu en France, puis évoquer les problèmes d'intégration des musulmans dans ce pays, avant de voir la relation entre l'islam et la laïcité. Nous examinerons ensuite la place des musulmans dans la vie politique en France et le rôle des associations musulmanes dans ce pays

2.1.1 L'Image de l'Islam

Dans l'esprit des européens, en générale, et des français en particuliers, la bataille de Poitiers, les croisades et la ville sainte ont été, ou sont peut-être encore, entrées dans l'ordre du symbole. Ainsi, il existe le mythe de Poitiers, propagé par une

¹⁴ : ETIENNE Bruno, La France et l'islam, Hachette, Paris, 1989, p.203.

¹⁵ GENERAL GEORGES Lavernhe, la France et l'Islam, numéro spécial, juin 1992, p.60

page particulièrement suggestive de Gibbon, qui entend structurer toute l'histoire de l'Europe autour du conflit avec l'Islam : sans Poitiers et l'héroïque Charles Martel, « les écoles d'Oxford expliqueraient peut-être aujourd'hui le Coran, et du haut de leurs chaires, on démontrerait à un peuple de circoncis la sainteté et la vérité de la révélation de Mohammad¹⁶ » (PSL).

L'image générale de l'Islam en France est le résultat d'une évolution historique vienne de plusieurs siècles. Dès son apparition, l'Islam, par sa portée universaliste, se posait en concurrence à la chrétienté. Du point de vue théologique, il est important de souligner que l'Islam se situe très clairement dans la lignée judéo-chrétienne, reconnaissant les prophètes vénérés par les juifs et les chrétiens comme prophètes envoyés de Dieu, un Dieu unique commun aux « peuples du livre ».

Ces idées ont été formulées au fil des années : En Occident, l'islam est souvent perçu de manière univoque. En raison de l'irruption spectaculaire de "l'islamisme radical", il est vécu comme la religion de la confusion du spirituel et du temporel. Les débats sur les rapports de l'islam à la modernité sont fréquemment posés avec passion et polémique.

Les médias réduisent l'extraordinaire richesse historique, humaine et culturelle du monde islamique aux manifestations de violence de certains groupes islamistes ou à l'activisme de certaines sensibilités radicales dans les zones défavorisées. Certains observateurs rejoignent même parfois les islamistes eux-mêmes en postulant l'immutabilité du dogme musulman. La confusion est fréquente, l'amalgame entre islam et islamisme, aisée.

Parmi les images véhiculées sur l'Islam en occident, on peut citer deux figures qui vont s'imposer pour des siècles : celle de Muhammad (PSL), traité dans toutes sortes de légendes calomnieuses comme un hérétique et un magicien, à jamais irrachetable, puisque Voltaire lui-même, dans sa pièce homonyme, en fera un symbole du fanatisme et de la tyrannie ;et celle de Saladin, au départ grand ennemi de la Croix, au point d'être présenté, à l'égal de Mahomet, comme une préfiguration de l'Antéchrist,

¹⁶ : Franco CARDINI, *op. cit.*, pp.15-16.

et qui, par la suite, sera progressivement doté de toutes les vertus de la courtoisie et de la magnanimité, jusqu'à devenir, avec Lessing, un héros de la tolérance.

L'une des images actuelles de l'Islam en France et en Occident en générale, le choc pétrolier pendant la guerre de 1973. Jean-François Revel a écrit, dans cette année, que « pour la première fois dans l'Histoire, l'effet de domination se produit à partir des pays arabe contre l'Europe occidentale, contre le monde industrialisé en général, et non dans le sens inverse » (L'Express, 12 novembre 1973). La France, l'Occident en général, découvre que le pétrole est une arme plus puissante qu'ils ne l'avaient imaginé .

En 1979, la révolution iranienne éclata. Dès lors, la religion musulmane est devenue au devant de la scène et pénètre dans les maisons en France. C'est le retour de l'islam explique-t-on aux français surpris par cette étrange invasion médiatique de Khomeiny. Le téléspectateur découvrent alors des images insolites et un nouveau vocabulaire inconnu jusqu'à dès lors : « ayatollah » mollah, tchador, chiite, sunnite, charia.

En effet, L'Iran khomeyniste. Apparaît vite comme une force radicalement hostile à l'occident en général et à la France en particulier. Dans le discours médiatique de Téhéran il semble que l'Iran est devenu le centre de gravité d'un monde musulmans qui semble de plus en plus éloigné de l'occident. Le régime khomeyniste, ressuscite, dans les medias français, l'idée séculaire d'un islam intrinsèquement hostile à la modernité occidentale.

Parmi les événements qui ont terni l'image de l'Islam en France, on trouve, malheureusement, la vague d'attentats qui s'abat sur la France à l'été 1995. Le premier attentats à Saint-michel du RER B, le 25 juillet qui a fait huit morts et des dizaines de blessés, le 17 août : une bombe explose place de l'Etoile, le 6 octobre : une bombe explose à la station Maison-Blanche à Paris, Le 3 septembre une explosion sur le marché du boulevard Richard-Lenoir, à Paris ;...etc. .Au total, ces attentats feront dix morts et près de deux cents blessés. Puis le 3 décembre 1996, plus d'un an après

l'attentat de Saint-michel, une explosion a frappé Paris à la station de RER de Port-Royal où quatre morts et cent-vingt-huit blessés ont été déplorés¹⁷.

Mais c'est le 11 septembre 2001 qui donna une image la plus négative sur l'Islam dans le monde entier. L'effondrement spectaculaire des tours du World Trade Center, à Manhattan, et l'atteinte de l'aile Est du Pentagone par un des avions suicides, à Washington, ont fait plus de 3000 morts. Ces attentats sans précédent dans l'histoire ont évidemment contribué à conforter nombre d'idées reçues forgées au fil du temps sur l'Islam et les musulmans.

Par ailleurs, ces attentats, attribués au réseau terroriste international Al Qaida (la Base), d'Oussama Ben Laden, ont redonné au mot de Paul Valéry sur la mortalité des civilisations, une touche d'actualité. Ce faisant, ils auront fait écho à la théorie du « choc des civilisations »¹⁸, défendue par Samuel Huntington dès 1993. Ce dernier distingue huit civilisations : occidentale, confucéenne, japonaise, musulmane, hindoue, slave orthodoxe, latino-américaine et africaine, et explique qu'à l'opposition entre les blocs idéologiques d'hier succède le choc des civilisations de demain, l'Occident étant au centre des conflits intercivilisationnels et s'opposant en particulier à l'Islam.

Après le 11 septembre, « le choc n'a pas eu lieu. Si l'Occident s'est déclaré massivement solidaire des Etats-Unis, son ralliement n'est pas sans faille : l'anti-américanisme demeure vivace dans certains groupes. Surtout, le monde musulman dans son ensemble n'a pas soutenu les terroristes.¹⁹ » Toutefois, comme l'exprime Hubert Védrine dans le journal *Le Monde* du 28 février 2003, « comment nier le choc Islam-Occident », quand « une immense majorité (de musulmans) honnit l'Occident, son mépris, son hégémonie, ses diktats, son cynisme au Proche-Orient, tout ce qu'exploitent sans relâche les islamistes » et « dans leur ensemble, les Occidentaux d'aujourd'hui – sur ce point les Européens ne diffèrent pas des Américains – sont sincèrement convaincus de la valeur universelle, c'est-à-dire de l'absolue supériorité, de la démocratie occidentale sur tous les autres systèmes de valeurs et de l'urgence de sa propagation, notamment dans le monde arabo-musulman. » .

¹⁷ : DELTOMBE Thomas, *L'Islam imaginaire*, Paris, la découverte, 2005, p.242 et p.252.

¹⁸ : HUNTINGTON Samuel, *Le choc des civilisations*, New York, Simon and Schuster, 1996, Paris, Odile Jacob, 1997.

¹⁹ : REMOND René, *Du Mur de Berlin aux Tours de New-York*, Paris, Bayard, 2002, p. 17.

Aussi, plutôt que de nier ce choc, il conviendrait de le prévenir, car « il n'y aura pas de communauté internationale tant que nous (les Occidentaux) n'aurons pas écarté le spectre d'un affrontement Islam-Occident », l'Europe pouvant et devant initier cette politique.

2.1.2 L'Intégration

A mon sens, l'intégration des musulmans dans la société française est tributaire de la définition qu'on voudra bien donner à la notion d'intégration. Si celle-ci signifie de vivre dans une société en respectant ses lois et ses règles d'une manière générale tout en pratiquant sa propre religion et en préservant les traditions et les coutumes d'origine, sachant que la loi de la laïcité de 1905 a autorisé la liberté d'expression et la liberté de la pratique des cultes pour tous, dès lors l'intégration se fera sans aucune difficulté. Si, en revanche, l'intégration implique de renier sa religion et sa spécificité, alors l'intégration ne se fera pas complètement et dans tous les cas sera mal vécue.

En France, la population musulmane est très concentrée dans certains lieux souvent défavorisés, en particulier dans des grandes agglomérations comme Lyon, Marseille, Paris ou Strasbourg. Par exemple, le département de la Seine-Saint Denis dans la banlieue parisienne cumule une forte proportion de musulmans (un tiers de la population), avec un fort taux de chômage (30% dans la commune de La Courneuve)²⁰. Les banlieues des agglomérations françaises concentrent souvent des populations fragiles qui connaissent d'importantes difficultés sociales et économiques (chômage élevé, échec scolaire, délinquance). Ce constat soulève non seulement la question des causes de la ségrégation spatiale dans les agglomérations françaises mais rend également nécessaire une étude des conséquences socioéconomiques de la ségrégation dans les villes.

En effet, l'islam soulève en France d'importantes questions : celle de l'intégration et de la non-discrimination qui a été justifiée par la création en 1989 du Haut-Conseil de l'Intégration et en 1999 du Groupe d'études et de lutte contre les discriminations (GELD) ; celle de la laïcité, alors que pour le musulman, la référence à Dieu est continue ; celle de la pratique religieuse dans une société non islamique,

²⁰ http://fr.wikipedia.org/wiki/islam_en_France.

sinon hostile, du moins peu favorable, alors que l'islam est une religion communautaire.

Dans le même ordre d'idée, à l'école, lieu de l'apprentissage du « vivre-ensemble », la place de l'islam pose un certain nombre de questions pour lesquelles des solutions ont été apportées mais des revendications sont toujours formulées. Les difficultés concrètes rencontrées à l'école sont de plusieurs ordres. : Restauration collective, tenue vestimentaire, rythme scolaire, programmes et activités.

Dans la plus part des établissements, pour les « repas sans porc », la viande est remplacée mais aucune position générale n'a été dégagée. Dans certaines écoles, on demande de la viande « halal » ou des repas végétariens. On n'a pas de position systématique. Trois écoles ont décidé qu'elles cesseraient de proposer des repas de substitution. Cela posait des problèmes à l'école laïque qui pour des raisons de commodité regroupait les enfants musulmans autour d'une même table. Dans ces écoles ils ne mangent pas le plat principal mais des plats composés de légumes. Des parents ont protesté et on observe que de plus en plus l'exigence de la viande halal dans les plats des enfants. Cette demande, formulée par un nombre croissant de parents au moment de l'inscription à la cantine et reprise à leur compte par certaines associations, n'a pas encore reçu de réponse de la part de l'institution scolaire.

Pour les rythmes scolaires, si le calendrier des fêtes légales coïncide pour une grande part avec celui des fêtes chrétiennes, permettant ainsi à ceux qui le souhaitent de concilier temps religieux et obligation scolaire, tel n'est pas le cas pour les fêtes musulmanes. Quand les élèves musulmans souhaitent célébrer les fêtes religieuses musulmanes, ils sont acculés à entamer des procédures administratives pour s'absenter, sachant que les jours des fêtes considérées peuvent coïncider avec des interrogations ou examens.

La politique ambiguë menée par la France concernant l'Islam et les musulmans a participé à la faible intégration des musulmans dans la société française. Plusieurs auteurs français et musulmans ont fait des propositions de nature à donner à l'islam un cachet particulier. La proposition la plus intéressante dans ce cadre, est celle qui a été formulé par l'orientaliste Jacques Berle et présenté à Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale de l'époque et consistant à introduire des matières arabes dans le

programme des classes du lycée pour enrichir la culture arabo-islamique en France, en prévision de former une génération de musulmans aptes à défendre leur spécificité et authenticité arabo-musulmane dans le cadre d'une société française laïque

Aujourd'hui certaine partie d'extrême droite basent leur programme sur ce thème (considère l'immigration musulmane comme une invasion). Leur argumentation développe l'idée qu'un grand nombre d'immigrants musulmans risque de déstabiliser la culture française, faisons l'amalgame entre immigration, insécurité et islam.

2.1.2.1 Identité musulmanes en France

Olivier Roy indique que le fait d'être musulman n'est qu'un élément parmi d'autres de l'identité des immigrants de la première génération. Leur identification avec l'aire d'origine est beaucoup plus forte : ils sont tout d'abord Algériens, Marocains, d'autres s'identifient par leur culture ou leur langue Arabe, Berbères, etc. Ce n'est pas aussi vrai avec la seconde génération, qui bien souvent ne parle même pas la langue des parents. Cette observation, pourtant, n'est généralement pas valable dans le cas des certaines minorités comme les Turcs qui peuvent largement maintenir leurs liens culturels avec leur pays d'origine grâce au développement international des médias de leur pays²¹.

Les événements d'émeutes des banlieues, causés par la faillite du « système français d'assimilation », ne tient pas dans l'ampleur des troubles en eux-mêmes, mais bien dans le spectacle peu reluisant donné par une classe politique française dépassée par les faits et totalement prise au dépourvu.

Cumulant des taux de chômage record, un échec scolaire patent, une stigmatisation médiatique insupportable et un niveau de vie largement inférieur à celui de la moyenne du pays, les habitants de ces banlieues pouvaient difficilement continuer à accepter leur condition face au discours d'égalité et de fraternité républicaine prononcé à longueur de journée par une classe politique qui vit dans un espace virtuel, loin de la réalité sociale de ces quartiers. Les Français d'origines arabe ou africains doivent se sentir à l'aise dans sa personnalité aux facettes multiples. Les politiques françaises vers les enfants français de l'immigration arabe et africaine, même

²¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Islam_en_France

diplômés et brillants, peut-être expliquent pourquoi restent-ils toujours perçus comme des corps étrangers dangereux et potentiellement fomentateurs de complots contre l'unité nationale²².

2.1.3 L'Islam et Laïcité :

Nous savons bien que les Etats Occidentaux sont majoritairement laïcs, et que le monde arabo-musulman et l'ensemble de ses institutions sont régis par l'Islam.

La France, en particulier, a inscrit la laïcité dans sa constitution affirmant l'indépendance de l'Etat vis à vis de toute confession religieuse. Les instances politiques se limitent à gouverner sans interférer dans la vie spirituelle des citoyens et où chacun est libre de pratiquer la religion de son choix comme de n'en pratiquer aucune. L'article 1^{er} de la constitution de la Ve République rappelle que « la France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Ainsi, la loi du 9 décembre affirme que « la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes ». Cela signifie que chacun a le droit de croire ou de ne pas croire ce qu'il veut dans la mesure où il ne porte de préjudice effectif à personne, et que personne n'a le droit d'imposer ses croyances, de quelque ordre qu'elles soient, à quiconque. Toute croyance est à priori respectable et qu'à ce titre la constitution garantit qu'elle sera respectée.

La France est devenue un état laïc en 1905, en fonction d'une loi instituant la séparation de l'Eglise de Rome et de l'Etat, accordant aux citoyens la liberté de pensée et de religion, et selon laquelle la république ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte.

Il découle de ce principe de laïcité que l'état n'a pas à intervenir dans les questions religieuses tant que celles-ci n'empiètent pas sur la liberté d'autrui, et que ces questions sont du domaine privé, chacun pouvant parfaitement y apporter les réponses son choix, qui n'engagent que lui.

En conséquence le concept de laïcité n'est nullement opposé à celui de religiosité puisqu'il garantit la liberté de culte. Ces concepts sont indissociables l'un de l'autre dans la mesure où le but de la laïcité est de mettre fin aux conflits d'ordre

²² <http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/france/intifada.htm>.

religieux. Les valeurs de la laïcité ne sont donc nullement en contradiction avec les valeurs religieuses, elles les intègrent complètement.

Comme a dit Boissy d'Anglas, (rapporteur de la loi du 21 février 1795). Dite de la première séparation : « le cœur de l'homme est un asile sacré où l'œil du gouvernement ne doit pas descendre »²³.

2.1.3.1 Le Voile (Hijab)

Concernant L'affaire du Hijab (foulard), qu'elle a été déclenchée en octobre 1989 quand trois jeunes filles d'un lycée de Creil ont été expulsées pour avoir refusé de retirer leur voile en cours malgré l'interdiction de la principale. Pour ou contre le voile à l'école ? La France s'est divisée et se divise encore sur la question du voile. Ou plutôt sur l'interdiction du voile ?

D'un côté il y a ceux qui affichent leur opposition au port d'un signe religieux, potentiellement à l'école qui est le symbole de la France et de la laïcité française. Ses arguments en leur opposition au port du voile sont les suivants :

- Le voile est considéré comme un symbole d'oppression, de soumission de la femme et « un moyen collectif de perpétuer l'inégalité entre les sexes. Il est donc contraire aux valeurs de la France, pays d'égalité et des droits de l'Homme.
- Le principe de laïcité n'est pas compatible avec ce qui est considéré comme un instrument de prosélytisme.
- L'Ecole est, conformément à sa vocation, le lieu de formation, d'éducation des futurs citoyens pour les préparer à vivre dans une société laïque dans le respect de la liberté religieuse.
- La loi de 1905 est régler définitivement la séparation de l'état et du religieux et par voie de conséquence proscrire le port de signes religieux dans les lieux publics comme l'Ecole.

D'autre côté il y a ceux qui déclarent que c'est un affaire relevant des libertés individuelles. et ceux qui sont contre son interdiction, ses argument sont les suivants :

²³ : BENCHEIKH Soheib, l'islam dans la France laïque, Paris, autrement, p.58.

- Le risque est grand d'en faire un symbole de résistance, face à ce qui serait considéré comme une attaque envers une communauté.
- La proportion des jeunes filles voulant porter le voile en classe est infime. Ce n'est pas en voyant quelques voiles que l'on devient musulman²⁴.
- La réaction des enseignants et des médias trouve son origine dans un inconscient collectif se mêlant à l'objectivité historique (rivalité islam/christianisme, peur de l'invasion, racisme...)
- La laïcité n'est pas la vraie raison de ceux qui veulent interdire le voile à l'école. En effet :
 - le port de la croix chrétienne ou de l'étoile de David est accepté.
 - le calendrier scolaire est organisé en fonction de la tradition chrétienne (mercredi après midi pour le catéchisme, congés autour des fêtes religieuses).
 - l'école privée catholique reçoit des subventions ; la vraie raison est que l'islam est considéré comme la « mauvaise » religion.
 - Exclure les jeunes filles portant le foulard, c'est les condamner à rester dans leur milieu d'origine où la pression intégriste sera encore plus forte ou à poursuivre leur scolarité dans une école réservée aux musulmans. Les scolariser, c'est leur apporter une ouverture sur le monde. Les exclure de l'école, c'est les jeter dans les bras des intégristes.
- Le remue-ménage médiatique sur le foulard est un faux problème qui permet d'occulter une autre question culturelle et religieuse, plus importante : la pratique de la circoncision, discrète, non prosélyte, ne menaçant pas la laïcité, mais illégale en France.
- L'amalgame islam/monde arabe risque d'exacerber le racisme. Le port du voile est une réaction à cette pression hostile. Interdire le port du voile favorise donc le cercle infernal « repli communautaire-racisme ».

A la suite de ce sujet, le ministre de l'éducation nationale a saisi le Conseil d'Etat d'une demande d'avis sur la compatibilité à l'école publique, de la porte de signes d'appartenance à une communauté religieuse avec le principe de laïcité.

²⁴ <http://atheisme.free.fr/Religion/Foulard.htm>

Pour le Conseil d'Etat, (avis du 27/11/1989) le port de signes religieux n'est pas incompatible avec le principe de laïcité, sauf si c'est un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, et il a posé le principe pour les élèves du droit d'exprimer et de manifester leur croyances religieuse à l'intérieur des établissements scolaires tout en dressant des limites à cette liberté ²⁵.

Le président de la République ,Jack Chirac, affirmera pour sa part à valenciennes le 21 octobre, « la laïcité n'est pas négociable », puis en Tunisie le 5 décembre 2003, que « le porte du voile qu'on veuille ou non, est une sorte d'agression »« on apprend aussi que Bernard Stasi censé travailler en toute « objectivité »sur la question de la laïcité , a des opinions très tranches sur le Hijab : » même s'il ya plusieurs explication au voile déclare t'il dans ouest France le 31 octobr2003, c'est objectivement un signe d'aliénation de la femme²⁶ ».

Le ministre de l'éducation, à l'époque Lionel Jospin, rappelle son attachement à la laïcité, mai demande à ce que la question soit réglée à l'amiable : « L'école est faite pour accueillir les enfants et non pour les exclure. » Il a reçu un soutien de poids en la Personne de Danielle Mitterrand, qui a expliqué devant les caméras : « Si aujourd'hui, deux cents ans après la révolution, la laïcité ne pouvait accueillir toutes les religions, toutes les expressions en France, c'est qu'il y aurait un recul ²⁷».

Le 11 octobre 2001, le mufti d'Egypte, la plus haute autorité musulmane, avait décrété une fatwa qui demande aux musulmanes vivant en occident d'ôter leur voile, si leur sécurité était en danger.

De sa part, Soheib Ben cheikh, grand mufti de Marseille, a déclaré « Si le voile empêche les femme d'étudier et de travailler, qu'elles l'ôtent et qu'elles restent pudiques. L'Islam n'est pas là pour pousser nos filles à l'ignorance ou au chômage ».

L'avis des : Youssouf Qardawy (Qatar), Ahmad Jaballah (Tunisie) et Tareq Ramadan (intellectuel suisse) est que « l'interdire du voile s'oppose de la liberté individuelle et la liberté de la pratique de religion.»

²⁵ : Haut conseil à l'intégration, *l'islam dans la république*, Paris, 2001, pp.65 et 66.

²⁶ : DELTOMBE Thomas, *l'Islam imaginaire*, Paris, la découverte, 2005, p240.

²⁷ : DELTOMBE Thomas, *l'Islam imaginaire*, Paris, la découverte, 2005, p.102.

Rapport Stasi ; la commission des 20 sages a rendu son rapport le 11 décembre 2003 en proposant une loi qui viserait à interdire les « signes ostensibles, tels que grande croix, voile ou kippa²⁸ ».

La loi de l'interdiction du voile a été décidée en mars 2004.

2.1.4. La participation politique

La communauté musulmane de France, quoique très divisée, et porteuse d'une représentation de l'islam faite de souveraineté et de plénitude ; elle ne peut que très difficilement se concevoir comme seconde minorité dans ce pays laïc.

Parmi les 577 députés siégeant à l'assemblée Nationale, aucun musulman ou originaire de l'immigration arabe ou africaine ne siège. Pour un pays démocratique où ses minorités représentent plus de 10 % de sa population, cette situation est différente de celle prévalant en l'Europe. En effet, l'Angleterre compte de nombreux députés d'origine indo-pakistanaise ou des caraïbes tandis que le maire de la deuxième ville de pays est musulman. Aux Pays-Bas, près de 10 % des députés sont musulmans alors que ces derniers ne représentent qu'à peine plus de 5 % de la population. Même en Allemagne, réputée pour son droit du sang, plusieurs députés d'origines turques siègent au Bundestag²⁹. On peut constater que les musulmans en France n'ont pas toujours une place importante sur le plan politique. Certes, il y a un grand Mufti officiel nommé par le ministre de l'intérieur, sinon parfois des rôles mineurs sont confiés aux religieux à l'instar de l'intervention auprès d'une autorité gouvernementale pour résoudre un problème spécifique tel que la libération d'otages français.

Actuellement le ministre d'égalité et des chances est d'origine arabe (Tunisie) AZZOUZ BIGAG.

Comparativement avec les minorités chrétiennes au Moyen-Orient, en Égypte³⁰ par exemple, les coptes chrétiens représentent un peu plus de 5 % de la population totale et quelques députés sont chrétiens tandis que quatre ministres du gouvernement le sont aussi. En Irak, le numéro deux du régime au temps de Saddam Hussein, Tarek Aziz, était chrétien. En Jordanie, où il existe une minorité chrétienne d'environ 4 % (200 000)

²⁸ [http:// : atheisme.free.fr/Revue_presse/Foulard_islamique.htm](http://atheisme.free.fr/Revue_presse/Foulard_islamique.htm)

²⁹ GENERAL GEORGES Lavernhe, la France et l'islam, numéro spécial, juin 1992, p.62.

³⁰ [http:// : www.algeria.watch.org/FR/article/POL/France/intifada.htm](http://www.algeria.watch.org/FR/article/POL/France/intifada.htm).

de la population ; le gouvernement, l'assemblée nationale et le Sénat comprennent constamment des chrétiens respectivement ministres, députés et sénat.

2.1.5 Les Associations

Entre 1969 et 1985, on estime que le nombre d'associations islamiques est passé de 3 à 635. Actuellement on compte plus d'un millier d'associations culturelles islamiques, conformément à la loi de 1905. Il est remarqué que ce recensement ne s'est fait que sur la base du nom de l'association et non à partir d'une analyse du but ou de l'objet déclaré, ce qui laisse de coté beaucoup d'associations caritative et éducative.

En plus de l'organisation du culte religieux. Les associations jouent souvent le rôle intermédiaire entre l'immigré et l'Etat français.

Le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) Créé en 2003 est le représentant officiel de l'islam en France. Il est chargé de :

- la construction des mosquées.
- enterrer les morts musulmans dans les cimetières musulmanes.
- l'organisation des fêtes religieuses.
- la formation des imams.
- la nomination des aumôniers dans les hôpitaux, les prison, les lycées et collèges.....etc.

Deux grandes organisations se trouvent en France la Fédération des musulmans de France avec une majorité de leader marocaine et l'Union des organisations islamiques en France :

L'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF) :

Cette association, créée en Meurthe-Et-Moselle en 1983, par deux étudiants étrangers conformément à la loi de 1901 par le Tunisien Abdallah Ben Mansour et l'Irakien Mahmoud Zouheir. Très importants en France, est très présente dans le Conseil Français DU Culte Musulman(CFCM).

L'UOIF, est membre de l'Union des organisations islamiques en Europe, .Elle est réputée proche des Frères musulmans et. Elle est la plus active sur le terrain. Parmi les organisations liées avec l'UOIF ont distingue l'Association des musulmans de

Lorraine (AML), l'Association culturelle lyonnaise et l'Association des musulmans des Alpes maritimes (AMAM).

L'UOIF a mis en place plusieurs associations dont :

- JMF : Jeune Musulmans de France.
- EMF : Etudiants Musulmans de France ex
- LFFM : Ligue Français de la Femme Musulmane.
- CBSP : Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens.

L'UOIF ne reçoit officiellement aucune aide financière d'aucun Etat. Son autofinancement supérieur à 80% est assuré en grande partie par ses membres. Ce Conseil est un Membre du Conseil Français du Culte Musulman, et depuis les élections de 2003, l'UOIF détient une vice-présidence et la présidence de onze des vingt-cinq conseils régionaux du culte musulman(CRCM).

CHAPITRE 3 : LES CULTES MUSULMANS

3.1 Cultes musulmans et la liberté de pratique

Dans cette partie de notre recherche, nous allons tenter de parler sur l'éducation islamique en France, la construction, les rôles et la place des mosquées en France, ajoutant aussi les Imams, et leur formation, en fin on parle d'Aumôneries.

3.1.1 L'Éducation islamique

On peut voir que le nombre d'établissements scolaires musulmans en France est très négligeable. En effet, Il existe quatre écoles privées musulmanes sur le territoire français (l'école saoudienne, irakienne, algérienne et égyptienne). La seule école musulmane française est située sur l'Ile de la Réunion, et le seul collège musulman a ouvert ses portes à 11 élèves en 2001 à Aubervilliers.

Comparativement avec les autres minorités religieuses dont le pourcentage dans la population globale en France est en deca de celui de la communauté musulmane, le nombre des écoles musulmanes est dérisoire.

3.1.2 Les Mosquées en France

On sait bien que la mosquée a un rôle spécifique en islam. Une mosquée n'est pas une église ou l'on délivre des sacrements. En effet, à côté de l'espace rituel d'adoration et de louange de Dieu, une mosquée peut être considérée comme un centre culturel (medersa : école) et social de la communauté, car la dimension du croyant ne s'épuise pas dans la prière mais fait appel au devoir de connaissance et à celui de solidarité.

L'un des rôles de mosquée est qu'elle regroupe les musulmans pendant les fêtes et aussi donne un coup de main aux personnes qui ont en besoin. D'autre rôle de la mosquée, spécialement la salle de prière qui est aussi un lieu éducatif, dispensant dans biens des cas un apprentissage de l'arabe et une initiation théologique.

Parmi les mosquées qui constituent éminemment un lieu de culte de l'islam, on peut citer la grande mosquée de Paris qui est la plus importante mosquée de la région.

Construite en 192, elle a été financée majoritairement par la communauté algérienne de France. Les statistiques³¹ nous révèlent par ailleurs qu'ils y avaient environ 100 lieux de culte musulmans en France, en 1970, 500 en 1985 et à peu près de 1280 en 1992 dont 24% dans la région Ile-de-France. Net/News/archive/archive ? Archive id=98209

Les chiffres fournis par le ministère de l'intérieur sont les suivants : 1558 lieux de culte (mosquées et salle de prière), plus des deux tiers de ces lieux de culte sont de simples salles de prière accueillant moins de 150 fidèles, 300 accueillent de 150 à 500 fidèles, 34 de 500 à 1 000 fidèles, et plus de mille fidèles. Si le ministère de l'intérieur ne s'avance pas à proposer une répartition entre associations culturelles sous le régime de la loi de 1905 et associations sous la loi 1901, il ne fait guère de doute que la quasi majorité des lieux de culte sont gérés par ce dernier type de structures. Il convient de signaler à ce sujet que l'ensemble des acteurs concernés font état d'un nombre insuffisant de lieux de culte musulmans sur le territoire français

Si on effectue une comparaison des chiffres se rapportant aux lieux de cultes musulmans en France avec ceux des autres cultes, il apparaît clairement que la situation est particulièrement défavorable à la communauté musulmane. Ces chiffres à rapporter aux 6 millions de personnes de confession musulmane démontrent une répartition très déséquilibrée selon la taille des lieux, si on les compare aux 40 000 édifices culturels catholique, aux 957 temples et aux 82 synagogues et oratoires

Dans le même ordre d'idée, si on compare la situation des lieux de cultes musulmans par rapport à celles des autres pays d'Europe, où ils existent des musulmans beaucoup plus moins qu'en France, et qui ont des liens moins solides, on remarque une nette différence :

Aux Pays-Bas, 300 Mosquées pour 1 million d'habitants (environ 1 mosquée par chaque 3500), en Allemagne, 2400 mosquées pour 3-4 million d'habitants dont 147 avec des minarets et des Dôme, en Autriche , environ 250 mosquées pour 400 000 musulmans, en Grande-Bretagne, 1500 mosquées pour 2-3 million des musulmans, en Belgique, 290 mosquées et salles de prières pour plus de 100 000 musulmans, en

³¹ [http:// : www.ajzeera](http://www.ajzeera).

Espagne, environ 600 mos. Et salles de prière pour environ 1 million musulmans, en Italie, environ 450 mos. Et salles de prières pour plus d'un million de musulmans³².

On peut dire que les motifs qui expliquent le recours privilégié à la forme associative la plus simple sont multiples : manque de formation juridique des intéressés, contraintes supposées du dispositif de la loi de 1905 qui affirme que : »La République ne reconnaît ni salarie ni subventionne aucun culte » (article 2 de la loi de 1905), impact de la loi du 9 octobre 1981 qui a supprimé le régime d'autorisation préalable pour les associations présidée par des étrangers.

Cette situation soulève, du point de vue de la liberté religieuse et de la bonne intégration de l'Islam, plusieurs problèmes : D'une part, les lieux de cultes musulmans sont dans des locaux mal situés, étroits et peut favorables que celles des religions plus anciennes et ça pose un problème dans l'accès la pratique du culte.

D'autre part, cette situation crée, notamment chez les jeunes, un sentiment d'injustice qui se retourne contre les pouvoirs publics. Par exemple, une petite visite à la mosquée de Corbeil-Essonnes, on trouve qu'il est constitué d'un appartement en rez-de-chaussée, de quatre pièces dont une sert à la prière. En effet, cette situation doit être prise en compte par les responsables concernés. En effet, comment est-il concevable qu'un local ne pouvant contenir que dix-neuf personnes contienne cent à deux cents personnes à la prière du vendredi ? et comment-il peut accueillir entre cent vingt à cent cinquante enfants qu'ils viennent pendant les vacances scolaires pour avoir de l'aide aux devoirs ?

Du point de vue de l'ordre public enfin, le développement de lieux de culte dans des locaux non destinée à cette affectation peut soulever des difficultés importantes. Ces lieux ne répondent pas toujours aux critères de sécurité posés par la législation sur les établissements recevant du public. Leurs abords ne sont pas toujours aménagés pour permettre la circulation et le stationnement des fidèles, ce qui peut créer des situations critique lors des fêtes religieuses. Les remarques de M Gérard Hamon, conseiller municipal de Rennes, montrent le caractère délicat de telle situation .La ville a reçu des courriers concernant le stationnement anarchique à l'heure de la principale prière du vendredi et aussi lors des grands fêtes (Aïd el-Kabîr et Aïd al-fitr). Les responsables

³² <http://www.elaph.com/ElaphWeb/Robert/2006/11/194422.htm>

du centre ont toujours signalé aux autorités de police ces manifestations et n'ont cessé de demander la verbalisation des mauvais citoyens, les questions de stationnement. Les tergiversations des responsables municipaux du stationnement montrent le travail qu'il y a encore à mener pour que les musulmans soient perçus comme des citoyens comme les autres. Il a en effet fallu longtemps insister pour décider leur action et surmonter la crainte de réaction très négative ou des accusations de racisme.

La faiblesse quantitative et qualitative du parc de mosquées et des salles de prières a appelé des réponses diverses de la part des pouvoirs publics :

L'acceptation de la construction de mosquées ou de salles de prière par les pouvoirs locaux n'a pas toujours été aisée ; des oppositions violentes se sont parfois manifestées. Ainsi à Charvieu-Chavagneux (Isère), en 1989, le maire avait commencé à faire détruire par une pelleteuse mécanique la salle de prière de la ville. En 1991, le maire de Libercourt Nord) organisait un référendum local sur l'agrandissement de la mosquée, rejeté à 83,5% des votants. De telles attitudes qui ne peuvent que contribuer à croître les tensions, semblent toutefois en régression.

Dans les années récentes, de nombreuses mosquées ont été construites avec le soutien affiché des pouvoirs publics nationaux et locaux : tel a été le cas à Lyon, Rennes et Evry. La ville de Strasbourg se propose de soutenir, grâce aux possibilités de subvention offertes par le droit local, deux projets de grandes mosquées sur son territoire.

Juridiquement, la construction de lieux de culte n'est soumise à aucune règle spécifique et doit seulement respecter le droit commun de l'urbanisme. Si les coups d'éclat des années 1980 ne sont plus de mise, les pouvoirs locaux détournent encore parfois les moyens juridiques dont ils disposent pour empêcher l'édification de salles de prière : en refusant illégalement un permis de construire, ou en réalisant la préemption ou l'expropriation du terrain sur lequel une association musulmane, souhaite construire une mosquée. De telles situations sont souvent insolubles pour les associations, qui n'ont pas toujours les moyens d'agir en justice et ne veulent en outre pas courir le risque de détériorer définitivement leurs relations avec les collectivités locales.

Pour pallier la mauvaise volonté des collectivités à délivrer des permis de construire pour bâtir les mosquées et salles de prière, il est parfois suggéré de redonner cette compétence à l'Etat, qui serait plus à même d'assurer la neutralité et la légalité des décisions d'octroi et d'autorisation . A court terme, un tel changement permettrait peut-être de débloquer quelques dossiers enlisés, mais son effet à plus long terme serait vraisemblablement négatif, les municipalités, désormais déresponsabilisées, pouvant être tentées de confronter les manifestations d'histoire à l'égard de l'Islam et d'accentuer pas là même les conflits.

Il apparaît plus opportun de laisser les communes en première ligne, car ce seront elles qui devront travailler au consensus local nécessaire à la bonne intégration de l'Islam et des musulmans.

3.1.3 Les Imams

L'imamat n'est pas nécessairement une fonction permanente et certaines mosquées voient ainsi des imams se succéder tout au long de l'année. Il faut en effet distinguer entre l'imam des cinq prières qui réside en permanence à la mosquée et l'imam de la prédication (khatib) qui prononce le prêche du vendredi sans exercer de fonctions pastorales.

Les imams exerçant en France se trouvent donc dans des situations fortes variées : certains exercent, par ailleurs, des matières et ne sont imams qu'à titre bénévole ; certains sont salariés d'une association qui est censée assurer leur couverture sociale, charge dont beaucoup ne peuvent s'acquitter. Selon les estimations de A. Boyer, seule une cinquantaine d'imams sur cinq cents environ exerçant à temps plein serait affiliée au régime spécial de sécurité sociale des cultes créé par la loi du 2 janvier 1978. Ainsi, de nombreux imams ne sont pas couverts par un régime de protection sociale.

L'absence d'instance représentative de l'Islam est, en ce qui concerne la protection sociale des imams, préjudiciable à la fois aux imams dont les intérêts ne sont pas spécifiquement défendus et aux caisses qui sont privées d'interlocuteur. Ainsi, contrairement à ce que prévoient les textes, aucun représentant du culte musulman ne siège au conseil d'administration des deux caisses. Par ailleurs, les caisses ne sont pas

en mesure de contester l'affiliation de certains imams au motif qu'ils ne répondraient pas à des critères objectifs dans la mesure où il n'existe pas d'autorité centralisée du culte musulman susceptible de définir un véritable statut de l'imam.

En 1990, sur les 500 imams recensés exerçant leurs fonctions à temps plein, 4% seulement étaient citoyens français, le reste se répartissant entre 40% de marocains 25% d'algériens, 13% de Turcs, 5% de Tunisiens, et 13% d'autres nationalités. La plupart des imams formés l'ont été à l'étranger. Comme le note T. Ramadan, (il faut que la transmission de la tradition religieuse-tienne compte du nouveau contexte français. Les défis de la personnalité et de l'intimité sont totalement différents dans le monde moderne³³).

3.1.3.1. Un rôle d'ordre religieux et social

S'il n'existe pas, de statu de l'imamat, la fonction remplie par les imams est à la fois d'ordre religieux et d'ordre social. Les imams sont à la fois des guides de prière, des enseignants de la langue arabe et de conseillers moraux et spirituels. Lors de son audition devant le HCI, le recteur de la mosquée de Paris distinguait trois niveaux d'imams : la simple direction de prière, la connaissance du droit musulman, la capacité à enseigner la théologie. En effet, si une minorité des imams installés en France exercent un magistère intellectuel, la majorité se bornent à ce rôle de directeur de la prière, que le recteur de la mosquée de Marseille définit ainsi l'imam n'est pas un directeur de conscience ; il ne donne pas de bénédiction, de pardon, ni de condamnation divine. C'est celui qui est devant et qui dit la prière mais il ne prie pas pour les fidèles).

Les imams interviennent cependant pour certains actes rétribués à l'occasion de mariages ou d'enterrements, lors de la délivrance d'un certificat de conversion.

3.1.4. Aumôneries

Dans le cas de l'islam, l'aumônerie pose la difficile question de choix des personnes appelés à remplir cette fonction. la plupart des textes visées ci-dessus prévoient que les aumôniers, qui sont des ministres de cultes, sont choisis en concertation avec l'autorité religieuse compétente en l'absence de structure de représentation de l'islam et de hiérarchie ecclésiastiques , ce pose la question de savoir

³³ (Haut Conseil à l'intégration, l'Islam dans la République, Paris 2001, p.55.

qui doit choisir les aumôniers musulmans. Les pouvoirs publics doivent être sûrs de caractère consensuel des aumôniers choisis, ainsi que de leur moralité, au même titre que pour les autres agents publics. L'absence d'interlocuteur les empêche souvent de s'assurer de ce consensus et de trouver les garanties qu'ils sont en droit de rechercher.

En mai 2001, l'élection d'un aumônier national de prisons musulman et démission de Fouad Alaoui, le candidat présenté par le CFCM au Ministre de l'intérieur Dominique Perben pour devenir le premier aumônier des prisons musulman.

La loi de 1905 déroge ainsi au principe de non de subvention des cultes dans le cas des aumôneries. Différents textes organisent maintenant le recrutement et la prise en charge d'aumôniers par les administrations : c'est le cas pour les prisons (chapitre x du code de procédure pénale), les armées décret du 1^{er} juin 1964), les établissements publics de santé (code de la santé publique) en ce qui concerne les écoles, le 3^{ème} alinéa de l'article 1^{er} de la loi de 31 décembre 1959 dispose que l'Etat « prends toutes dispositions utiles pour assurer aux élèves de l'enseignement public la liberté des cultes et de l'instructions religieuse ». dans le cas des collèges et lycées , le décret du 22 avril 1960 permet la création d'aumônerie a la demande de parents d'élèves. Si non l'article 8 de ce décret les frais d'aumônerie sont a la charge des familles, sans préjudice de la possibilité de subvention ouverte au commune par la loi de 1905.

Conclusion

Les relations entre l'Europe et l'Islam ont pendant longtemps été dominées par les relations islamo-chrétiennes, marquées par des heurts, des anathèmes, des persécutions, mais aussi par des rencontres et des échanges remarquables entre les deux religions. Mais, c'est véritablement au XXe siècle qu'est né le dialogue entre l'islam et le christianisme, alors que l'Europe (et l'Occident) s'était laïcisée et que le monde musulman faisait de sa religion l'un des moteurs du réveil islamique.

L'islam en France a certes été stoppé à Poitiers, mais sa diffusion s'est faite au moyen surtout de l'immigration. Le problème de l'intégration qu'a suscité ce phénomène migratoire se fait de plus en plus sentir à tous les niveaux. La participation des musulmans aux activités politiques, sociales et économiques n'est pas sans suscité des interrogations quant à la marginalisation de cette communauté.

Après les regroupements familiaux des musulmans dans les années 1970, ils sont passés du statut d'ouvriers immigrés au statut de citoyens français, et de la résidence temporaire à la résidence fixe, la France est désormais leur patrie en termes de résidence, de travail et de scolarisation et leur nationalité en terme de citoyenneté. Ils sont ainsi devenus des musulmans français.

La loi interdisant le port du voile dans les établissements scolaires au nom de la laïcité, à travers la commission *Stasi* comprenant vingt sages français va à l'encontre des principes de la laïcité qui a prescrit dans sa loi de 1905, Article 1. «La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes... ».

La question centrale de la construction des mosquées et le problème du foulard, ont ouvert un débat qui est d'autant plus profond puisqu'il renvoie à la difficulté de la pratique du culte musulman en France. Cette pratique est d'autant plus pointée du doigt qu'un nombre non négligeable se convertissent à l'islam.

Les musulmans en France sont appelés à renforcer leur attachement aux préceptes de la religion musulmans et de l'inculquer à leur enfants pour qu'ils reflètent et perpétuent la vraie image de la l'Islam et un exemple en matière de comportement dans tous les domaines de la vie.

Par ailleurs, tant que les français ont accepté d'accueillir cette communauté musulmane sur leur terre et tant que cette communauté s'est ancrée en France, il est tout à fait logique que les français fassent un effort pour coexister avec les musulmans de France et les intégrer dans leur société pour qu'ils jouent pleinement leur rôle dans le développement et la prospérité de la société française au lieu d'être marginalisés et n'être pas productifs et pire encore être facteur de nuisance comme on l'a déjà vu, hélas, avec la crise des banlieues il y a plus d'une année. Cette crise de banlieues, dont la plupart des habitants sont des musulmans, avait pour cause la précarité sociale : chômage et pauvreté.

La construction des mosquées revêt une importance cruciale pour les musulmans car ces lieux de cultes jouent un rôle hautement spirituel et temporel pour les musulmans.

Le fait que les autorités françaises, au nom de la laïcité, ne supportent pas les frais de construction des mosquées et ne dégagent pas de budgets pour assurer leur maintenance, contraint la communauté musulmane de France à procéder à la collecte de fonds parfois de l'extérieur de la France. Cependant, les pourvoyeurs de fonds ont parfois un but inavoué.

Les musulmans ont influencé les européens en général et les français en particuliers « dans le passé et dans le présent ». Au passé, les européens ont pris des musulmans les sciences de la médecine, de l'astrologie, de la philosophie...Actuellement, leur influence se traduit notamment par le mouvement de conversion qui s'amplifie de plus en plus. On estime à cent milles français convertis à l'Islam et le chiffre est constamment revu à la hausse...

On ne pourrait parler d'islam en France, sans évoquer leur présence des associations musulmanes de plus en plus prégnante au sein de la communauté musulmane.

Dernièrement le président de la république français, monsieur Jacques Chirac, après avoir vu le film «les Indigènes », a reconnu la contribution des militaires d'origine musulmane dans la victoire de deuxième guerre mondiale. Ce signal fort, venant de la plus haute autorité de France a plus d'une signification à l'endroit de la

communauté musulmane en France en particulier et les musulmans dans le monde en général...

Et pour reprendre Paul VI : « Nous n'ignorons pas que les vicissitudes de l'histoire ont, assez souvent dans le passé, opposé les peuples arabes aux peuples d'Occident [...]. La culture occidentale doit beaucoup à la culture arabe ; la réciproque est vraie également [...]. C'est là une loi profonde de la Providence divine qui nous a voulu différents, non pour nous opposer ou pour nous imposer les uns aux autres, mais bien plutôt pour nous compléter les uns les autres sur le plan de la culture et pour nous enrichir de nos diversités mêmes »³⁴.

³⁴ Lettre du 9 décembre 1964 aux Patriarches catholiques du Proche-Orient, in Père BORRMANS Maurice, *Dialogue islamo-chrétien à temps et contretemps*, Versailles, Saint-Paul, 2002, p. 202.

Annexe 1



- | | | | |
|---|--|---|-----------------------------|
|  | Territoires musulmans à la mort de Mahomet |  | Villes saintes de l'Islam |
|  | Conquêtes arabes de 632 à 661 |  | Arrêts de l'expansion arabe |
|  | Conquêtes arabes de 661 à 750 | | |
|  | Capitales arabes successives | | |
|  | Villes fondées par les arabes | | |

Bibliographie

Ouvrages

- AL-HAMAD Muhammad, Ibn Ibrahim, à la découverte de l'islam, Arabie Saoudite, IIPH, 1995.
- BENCHEIKH Soheib, l'islam dans la France laïque, Paris, janvier 98.
- BRUNO Etienne, La France et l'islam, Hachette, mai 1989.
- BZYAN Sady, as-sera' hawla quiadat al-islam fi fransa, Paris.
- COUVREUR Gille, musulmans de France, Paris, 1998.
- DELTOMB Thomas, l'islam imaginaire, Paris, la découverte, septembre 2005.
(Division de Recherches), qui est Allah et son Prophète(PSL), Arabie Saoudite, Darussalam, 2004.
- Dr. ABD-ELQADER Hussein, Faransa wa al adyan al samawiyat, Bayreuth, Centre GENERAL GEORGES Lavernhe, La France et l'islam, numéro spécial, Juin 1992.
(Haut Conseil à l'intégration, l'islam dans la République, Paris, 2001.
- ISMAIL Adel, l'islam et les Musulmans en Europe occidentale, Beyrouth, mai 1993.
- MANTRAN Robert, les grandes dates de l'islam, Paris, librairie Larousse, 1990.
- US-SAMAD, Ulfat Aziz, l'islam et le Christianisme, Arabie Saoudite, I.I.P.H, 2001.
D'Etudes Euro-Arabes, 1998.
(SERA' Alhdarat, sous la direction de Dr. Nadia MUSTAFA, le Caire, 1998.

Sites Internet

- <http://www.portait.religion.com/FR/dossier/islam/pratique/institutions/CFCM/index.ph>
- <http://www.archipress.org/batin/ts17goytis.htm>
- <http://www.ufcn.org/tlgenl.php?ppage=133>
- <http://www.islamonline.net/Arabic/news/2003/09/04/article05.shtml>
- <http://www.islamonline.net/Arabic/Daawa/2003/09/article05.shtml>
- <http://www.islamonline.net/Arabic/doc/2003/07/article05.shtml>
- <http://www.islamonline.net/Arabic/doc/2004/01/article09.SHYML>
- <http://www.islamonline.net/arabic/arts/2005/10/article.shtml>

<http://www.portait->
http://www.religion.com/encyclopedie/u/union_des_organisations_musulmanes_de_France
<http://www.portail-religion.com/FR/dossier/islam/histoire/conquêtes/index.php>
<http://www.portail-religion.com/FR/dossier/islam/histoire/conquêtes/index.php>
[http:// www.elaph.com/Elaph Web/Reports/2006/11/194422.htm](http://www.elaph.com/Elaph_Web/Reports/2006/11/194422.htm))
<http://www.islamonline.net/arabie/arts/2004/12/article11.shtml>
<http://www.islamonline.net/arabie/arts/2004/08/article01.shtml>
http://www.islamonline.net/arabie/arts/2005/01/article06_05.shtml
<http://www.aljazeera.net/Channel/archive/Archive?Archived=90620>
<http://www.aljazeera.net/channel/archive/archive?Archived=92546>
<http://serge.mehlfree.fr/base/islam.html>
<http://www.portail-religion.com/encyclopedie>
http://www.mediarabe.info/spip.php?article_29
<http://www.aljazeera.net/News/archive/archive?archiveId=98209>
http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_idNATFPS03306&stab_id=312
http://www.agoravox.fr/article.php?id_article=12658
<http://www.alriyadh.com/2006/04/05/article149248.html>

Mémoires:

L'Islam en France : de l'image au vécu

Chef d'escadron SEGURA Pascal, combattre l'islamiste ?, Mémoire de géopolitique, directeur : professeur BENCHNAN Mustafa, mars 2003.

CEN FERRANDO Fabrice, l'Islam : une diffusion réussie grâce à des modes de propagation ciblés, Mémoire de géopolitique, directeur professeur BENCHENAN Mustafa, 10^e promotion du CID.

CDT BERNIER Jérôme, thèse islamistes et choc des civilisations : réalité ou instrumentalisation à vocation guerrière ? Mémoire de géopolitique, directeur professeur BENCHENAN Mustafa, mars 2003.

CDT ANG Heng, l'islam en Asie du Sud Est, Mémoire de géopolitique, directeur professeur BENCHENAN Mustafa, mars 2003.

COL BALLAY Anton, Islam en Occident, historique de la présence de l'islam en Europe, Mémoire de géopolitique, directeur professeur BENCHENAN Mustafa, avril 2003.

LCL HARFOUCHE Ibrahim, les Croisades : un choc de civilisation ou bien une confrontation islamo-chrétienne ? Mémoire de géopolitique, directeur professeur BENCHENAN Mustafa, mars 2003.

LCL FERRAN Pierre, Europe et l'islam, le fait musulman et la construction européenne, l'islam facteur d'intégration européenne ? Mémoire de géopolitique directeur professeur BENCHENAN Mustafa, mars 2003.

Chef d'escadron Hubert Cottreau, Islam et modernité, l'islam et les droits de l'Homme : décalage incompatibilité ? Mémoire de géopolitique, directeur professeur BENCHENAN Mustafa, avril 2003.

La NRH. Numéro 28, Janvier Février 2007. P 36.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : L'HISTOIRE DE L'ISLAM	3
1.1 Aperçu historique	3
1.1.1 Les Musulmans dans le monde	4
1.1.2 L'Islam en Europe	4
1.2 L'Histoire de l'islam en France	6
1.2.1 Les Premières Conquêtes	7
1.2.2 L'immigration en France.	7
1.2.3 Les Convertis à l'islam	11
	14
CHAPITRE 2 : L'ISLAM ET LA SOCIETE	
2.1 L'islam et la société	14
2.1.1 L'image de l'islam	14
2.1.2 L'intégration	18
2.1.3 L'Islam et la laïcité	21
2.1.4 La participation politique	25
2.1.5 Les Associations	26
CHAPITRE 3 : LES CULTES MUSULMANES	28
3.1 Cultes Musulmanes et la liberté de pratique	28
3.1.1 L'Education islamique	28
3.1.2 Les Mosquées en France	28
3.1.3 Les Imams	32
3.1.4 L'Aumônerie	33
CONCLUSION	35